

ÉVALUATION DES PROGRAMMES UNIVERSITÉ DE MONCTON

**Plan de mise en œuvre
des décisions du Conseil des gouverneurs
concernant les programmes de traduction**



DÉCISIONS	ACTIONS PRÉVUES	RESPONSABLE(S)	ÉCHÉANCIER
<p>Recommandation 1 Que les responsables des programmes étudient la possibilité d'offrir deux cours d'initiation à la traduction dès la première année des programmes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Le cours TRAD2420 Interférences linguistiques est à l'horaire à la session d'automne 2019 (il sera donné en vidéoconférence à partir du campus de Moncton). À la lumière de l'examen qui doit être mené dans le cadre de la Recommandation 5, il sera décidé s'il est possible ou non d'ajouter un deuxième cours en première année et, le cas échéant, le cours en question sera précisé. 	<ul style="list-style-type: none"> Julie Arsenault, directrice du Département de traduction et des langues 	<ul style="list-style-type: none"> Déjà atteint Hiver 2020 pour prendre une décision et juillet 2020 pour la mise en œuvre
<p>Recommandation 2 Que les responsables des programmes étudient la possibilité de décloisonner les cours de traduction spécialisée de 3^e et de 4^e années de façon à ce qu'ils soient accessibles à toutes les personnes inscrites aux programmes de traduction ayant complété 60 crédits de cours.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Le décloisonnement a été entrepris à titre expérimental durant l'année 2017-2018, puis s'est poursuivi en 2018-2019, car les résultats ont été concluants. Cependant, il est limité et exerce des contraintes sur le corps professoral. En effet, même si le décloisonnement est possible pour les étudiantes et les étudiants du programme régulier et du régime coopératif, il ne l'est pas totalement pour les étudiantes et les 	<ul style="list-style-type: none"> Julie Arsenault, directrice du Département de traduction et des langues 	<ul style="list-style-type: none"> Déjà atteint

	<p>étudiants du programme accéléré qui doivent suivre en deux ans tous les cours que les autres suivent en quatre. Ainsi, des cours réservés aux étudiantes et étudiants du programme accéléré doivent être donnés en surcharge par des professeures et des professeurs du Département pour se conformer à cette recommandation. En outre, pour maintenir des conditions optimales d'apprentissage, il a été établi que ces étudiantes et étudiants ne doivent pas suivre plus de deux de ces cours par année.</p>		
<p>Recommandation 3 Que les responsables des programmes étudient la possibilité de diversifier l'offre de cours de traduction spécialisée, notamment dans le domaine de la traduction juridique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le 27 novembre 2018, une discussion visant à explorer la possibilité d'offrir un cours de traduction juridique et à laquelle ont participé Denis Roy, Karine McLaren, Matthieu LeBlanc, Jean-François Thibault et Julie Arseneault a eu lieu. À son issue, il a été clairement établi que si les ressources de la Faculté de droit le permettent, elle offrira avec plaisir un tel cours, le Département de traduction et des langues n'ayant ni les ressources ni l'expertise pour le faire. Cette question de ressources devant se préciser durant la session d'hiver ou de printemps 2019, de nouvelles discussions auront lieu à ce moment. • Cette étude a été entreprise et se poursuivra. 	<ul style="list-style-type: none"> • Julie Arseneault, directrice du Département de traduction et des langues 	<ul style="list-style-type: none"> • Traduction juridique : printemps 2019 pour la possibilité de créer un cours et, le cas échéant, juillet 2020 pour la mise en œuvre • Automne 2019 pour compléter l'étude et juillet

			2020 pour la mise en œuvre
<p>Recommandation 4</p> <p>Que les responsables des programmes, de concert avec les décanats des études du campus d'Edmundston (UMCE) et du campus de Shippagan (UMCS), explorent la possibilité de rendre disponibles aux étudiantes et étudiants des campus d'Edmundston et de Shippagan les cours de sigle TRAD offerts en première année.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Le 22 novembre 2018, une discussion visant à explorer cette possibilité et à laquelle ont participé Pierrette Fortin, Yves Bourgeois, Jean-François Thibault et Julie Arsenault a eu lieu. À son issue, il a été entendu que les étudiantes et les étudiants de première année des campus d'Edmundston et de Shippagan pourront suivre par vidéoconférence le ou les cours offerts en présentiel à Moncton en première année (voir la Recommandation 1). 	<ul style="list-style-type: none"> Julie Arsenault, directrice du Département de traduction et des langues 	<ul style="list-style-type: none"> Déjà atteint
<p>Recommandation 5</p> <p>Que les responsables des programmes voient à l'examen des cours de la discipline principale dans le but d'assurer la complémentarité des objectifs généraux des cours et l'absence de chevauchement et de répétition.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Cet examen a été entrepris et se poursuivra. 	<ul style="list-style-type: none"> Julie Arsenault, directrice du Département de traduction et des langues 	<ul style="list-style-type: none"> Automne 2019 pour compléter l'examen et juillet 2020 pour la mise en œuvre

Le 17 avril 2019